

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

**Séance du 27 janvier 2021**

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>			L'an deux mille vingt et un le vingt-sept du Mois de janvier
<b>DEPARTEMENT du CANTAL</b>			
Nombre de membres			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	23	<b>Présents</b> : Françoise ALRIQ, Alain BARRES, Véronique BOREL, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice THOMAS, Béatrice CHEVALLET, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Aurélien TISSIER
Date de la convocation : 20 janvier 2021 Date d'affichage : 20 janvier 2021			<b>Présents par procuration</b> : Danielle ROLLAND à Christian PICHOT-DUCLOS, Vanessa BESSON à Gilles CHABRIER.
Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0			<b>Absent</b> :
			<b>Secrétaire de Séance</b> : Flore COUTURE

**OBJET : Valorisation de l'environnement de la croix-jolie avec les écoliers – demande de subvention DETR 2021**

Monsieur le Maire informe qu'après avoir installé des jeux pour enfants sur la zone de loisirs de la Croix-Jolie (accompagné par la DETR 2019) la Mairie de Murat s'engage pour mettre en valeur son environnement et en faire un lieu de vie dans le cadre d'un projet pédagogique avec les élèves de l'école Jean-Jacques TRILLAT. .

Le projet comporte plusieurs aspects :

- 1) **Planter une haie** afin de sécuriser l'espace tout en le valorisant. C'est ce projet qui est porté avec les élèves de l'école élémentaire Jean-Jacques Trillat pour qu'ils participent à la plantation avec un accompagnement de personnes qualifiés pour faire la pédagogie des plants, de leurs évolutions et de leurs utilités.
- 2) **Installer des toilettes publiques écologiques** à l'aide d'un fonctionnement à lombricompostage.
- 3) **Planter des arbres** – chênes, tilleuls, arbustes à fleurs – pour faire un espace convivial ombragé et participer à la végétalisation de la commune.
- 4) **Installer un barbecue** à usage libre pour faire vivre ce lieu, poumon vert de la commune.
- 5) **Réhabiliter la main-courante** qui sépare l'espace de la piste de course présente sur la zone et qui, dans son état actuel est abîmée, donc dangereuse.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/01/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_002-DE

Le plan de financement est le suivant :

POSTES DÉPENSES	MONTANT HT	SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
Plants pour haie	302,28 €	DETR 2021	40%	26 823,17 €
Biotextile pour haie	276,15 €			
Plantation arbres	3 211,50 €			
WC PUBLICS ECOLOGIQUES	25 400,00 €			
Barbecue	26 818,00 €			
Réhabilitation main courante	11 050,00 €			
<b>TOTAL HT</b>	<b>67 057,93 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>26 823,17 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>80 469,52 €</b>			

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

Approuve le projet de travaux ;  
Adopte le plan de financement indiqué ci-dessus ;  
Sollicite les financements prévus pour ce projet ;  
Dit que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;  
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:  
[www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/01/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_002-DE